

Maîtrise d'ouvrage : Commune de Pont de l'Arche
Responsables : Municipalité de Pont de l'Arche
Présentateurs : Richard JACQUET, Maire et Carole HERVAGULT, Maire adjointe en charge de la Culture
Organisme décisionnaire et propriétaire du site : Commune de Pont de l'Arche

Description de l'opération : La municipalité porte, depuis 2010, un projet ambitieux de requalification de la place Aristide Briand considérée comme l'entrée du cœur de ville. Deux étapes ont été nécessaires. En 2013 la réfection complète de la place et en 2023 l'ouverture de l'espace culturel, résultat d'une politique culturelle de qualité, répondant à l'évolution de la commune et à l'émergence de nouveaux besoins de la population. Construit sur une ancienne friche, l'espace Culturel a été pensé comme un tiers lieu qui génère du lien social autour d'une offre de services et de pratiques répondant aux attentes des habitants. Il permet l'accès aux services culturels classiques mais également à l'échange informel entre citoyens. La construction du bâtiment s'inscrit dans une volonté d'accessibilité à tous ainsi avec une dimension environnementale. Son positionnement en cœur de ville met ce nouvel équipement à la croisée des chemins. Il participe au projet urbanistique et social de la ville.

Equipe pluridisciplinaire : Ville de Pont de l'Arche, Département de l'Eure, Région Normandie, Etat DRAC, Seine-Eure Agglo, FEADER, Artefact - architecte mandataire, Agiracoustique - bureau d'étude acoustique, Alyos Ingenierie et Abscia - bureaux d'études.

Création d'un espace culturel sur une friche en coeur de ville, Pont-de-l'Arche (27)



Qualité architecturale

- C'est un nouvel équipement public positionné en **cœur de ville**, sur la Place Aristide Briand.
- Le bâtiment est conçu pour s'**intégrer à son environnement** dont la création d'une **nouvelle liaison piétonne** (la Passerelle) permet de relier la place Aristide Briand au cœur de ville historique.
- La **médiathèque** dispose d'une surface d'accueil pour les usagers de 487,06 m² avec un **aménagement ouvert et décroissant**.
- Le premier étage est dédié à l'**école intercommunale de musique, de danse et de théâtre** comportant des salles d'enseignement individuel et collectif et un atelier de danse lumineux.

Qualité de la vie sociale

- L'Espace culturel a été pensé comme un **tiers lieu** permettant la création de **lien social** et répondant **aux besoins et aux attentes des habitants**. Il donne **accès aux services culturels classiques** et est **propice à l'échange informel entre tous**.
- Il est conçu pour favoriser les **opportunités de rencontres** autres que celles possibles dans les sphères privées ou professionnelles.
- **Accessible à tous**, il est le fruit d'une **réflexion collective**. L'équipement vise à faire **participer de multiples acteurs locaux**, issus de milieux culturels, artistiques, mais aussi institutionnels, associatifs, économiques. Avec son hall d'accueil, il **offre différentes possibilités d'expositions et d'ateliers**.
- Cette médiathèque de type troisième lieu propose des **espaces conviviaux** et vise une **forte implication et participation du public**.
- Au-delà de l'**accès à la formation artistique, et à une large documentation**, il **démocratise la culture et développe la lecture publique**.

Respect de l'environnement

- Il a été édifié sur une **ancienne friche commerciale, en cœur de ville**, répondant à la volonté politique de **reconstruire la ville sur la ville**.
- La construction du bâtiment s'inscrit dans le projet politique dans le cadre de la réalisation des actions du pilier **ville nature**.
- Sa proximité avec les **transports en commun** permettant de desservir les quartiers de la ville et d'autres villes de l'Agglomération Seine Eure, les **places dédiées aux véhicules électriques**, les **stationnements pour les vélos** et le **parcours sécurisé pour les déplacements piétons ou à vélo**, encouragent les bonnes pratiques et participent au **développement de nouvelles mobilités**.
- L'**amphithéâtre de verdure** à l'extérieur reflète l'importance que la ville accorde à la **préservation de l'environnement** et à la **végétalisation des espaces publics**.